

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : POLYVOSS N° 1, N° 2, N° 3 RESINE POLYESTER

Utilisation : Résine pour stratifiés

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Résine polyester insaturée contenant du styrène.

Composants contribuant aux dangers

NOM	N° CAS	N°CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Styrène	100-42-5	202-851-5	30-60 %	Xn	R10 R20 R36/38

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.
Nocif par inhalation
Irritant pour les yeux et la peau.

Une exposition excessive peut entraîner nausées et maux de tête.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.

Sur la peau : Enlever mécaniquement, laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet hors de la zone de danger. Puis consulter immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche, brouillard d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Veiller à la bonne ventilation.
Tenir éloigné de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.
Interdire l'accès à toute personne non habilitée.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Enlever mécaniquement. Ramasser les résidus avec une matière absorbante.
Respecter le point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Incendie et explosion :

Eloigner de toute source de feu ou d'ignition, ne pas fumer.

Veiller à la bonne ventilation du local, aspiration locale le cas échéant.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Protection contre les explosions nécessaire.

Stockage :

Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Protéger de l'humidité et de la lumière.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

Interdiction de fumer.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeurs	Unité
100-42-5	Styrène	202-851-5	Valeur limite MAK	20	ml/m3
			Valeur limite MAK	86	mg/m3

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à une bonne ventilation.

Port d'un filtre respiratoire en cas de fortes concentrations et de ventilation insuffisante.

Recommandation : Filtre type A, couleur brune.

Protections des mains :

Utiliser des gants de protection en PVC ou en caoutchouc.

Protection des yeux :

Lunettes de protection à coque latérale.

Corps :

Vêtement de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer durant la manipulation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : liquide thixotrope

Couleur : légèrement brunâtre

Odeur : de styrène

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition :

env. 145°C

Méthode :

Valeur littéraire du Styrène

Point d'éclair :

env. 31°C

Méthode :

(DIN 53213)

Température d'auto-inflammation :

env. 490°C

Méthode :

Valeur littéraire du Styrène

Limite inférieure d'explosivité : Méthode :	1,1 Volume % Valeur littéraire du Styrène
Limite supérieure d'explosivité : Méthode :	8.0 Volume % Valeur littéraire du Styrène
Pression de vapeur à 50°C : Méthode :	35 hPa Valeur littéraire du Styrène
Densité à 20°C env. : Méthode :	1,1 g/cm ³
Solubilité dans l'eau à 20°C : Méthode :	0,3 g/l Valeur littéraire du Styrène
Temps d'écoulement à 23°C : Méthode :	> 40 sec. DIN 53224, gobelet 6 mm

Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse /

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Informations complémentaires :

Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

Eviter de chauffer à excès.

Prendre garde aux réactions exothermiques avec les peroxydes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient du styrène. Le styrène irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires. Il est nocif par inhalation.

Valeur littéraire du Styrène : LD 50 : (oral, rats) : 5000 mg /kg
LC 50 : (inhal., rats) 4H : 11,8 mg/l

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans les cours d'eau, égouts ou canalisations.

Valeurs littéraires du styrène :

Toxicité bactérienne aiguë :	EC 00 = 72 mg/l	durée du test : 16h
Toxicité du poisson aiguë :	LC 50 = 17 mg/l	(juhnke)
	LC 50 = 66 mg/l	(Luedeman)
Espèce test = Ide mélanote (Leuciscus idus)		durée du test : 48 h
Toxicité aiguë pour les daphnies :	EC 50 = 182 mg/l	durée du test : 24 h

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé ou stocker sous forme durcie dans une décharge agréée, conformément aux réglementations en vigueur.

Code de déchets°/ désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 02 08 autres résidus de réaction et de distillation.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes pour des raisons de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Solution résine / Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Exempt/Non applicable selon par. 2.2.3.1.5 de l'ADR

Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
N° EMS : F-ES-E
Marine polluant : Non

Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1866
Désignation du produit : Resin solution
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III

Inflammable, point d'éclair = +31°C env.

Eviter l'échauffement, éloigner de toutes sources de chaleur.

Garder séparément de la nourriture et des produits de consommation

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient : Styrène

Etiquetage : Xn Nocif

Phrases de risques (R) :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S23 : Ne pas respirer les gaz et vapeurs
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Références diverses : TA - AIR (Styrène) Classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (propre classement sans test).

Consulter aussi la notice « BG Chemie » :
M 054 « Styrène et préparation à base de styrène »
M 023 « Résines polyester et époxyde »

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R10 : Inflammable.
R20 : Nocif par inhalation.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.